



TL & ASSOCIES  
ENVIRONNEMENT

N°8  
Février 2005



*Avertissement!*

*Les informations contenues dans ces pages sont données en toute bonne foi. Cependant, l'utilisateur est seul maître de l'usage qui en est fait et nous ne saurions être tenus responsables des conséquences d'une erreur, ou d'une mauvaise interprétation. En outre, ces informations ne peuvent en aucun cas se substituer à des conseils et avis spécifiques sur des situations particulières.*

Pour information...

## 20 millions d'euros pour l'embauche de jeunes diplômés de l'environnement par les PME

**Le ministère chargé de l'écologie va débloquer 20 millions d'euros pour financer la création d'un millier d'emplois en environnement dans les PME. Objectifs : permettre l'accès des jeunes diplômés du secteur à l'emploi et faire entrer l'environnement au sein des entreprises.**



Le 18 janvier dernier, Serge Lepeltier, ministre chargé de l'écologie, a présenté un programme d'aides pour les PME, destiné à faciliter l'embauche de jeunes diplômés du secteur de l'environnement.

A partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, les entreprises indépendantes de moins de 250 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros pourront ainsi solliciter cette aide pour recruter des jeunes diplômés de bac+2 à bac+5.

Plafonnée à 30.000 euros, elle correspond à 50% du salaire et des charges pendant un an pour un contrat à durée indéterminée dans le cadre d'un "projet structurant pour l'entreprise conduisant à la création d'une fonction ou d'une mission identifiée dans les domaines de l'environnement, de la maîtrise de l'énergie et du développement durable".

Grâce à cette aide, le gouvernement poursuit deux objectifs :

- fournir l'accès à un premier emploi aux jeunes diplômés dans ces domaines, et
- donner plus de moyens aux entreprises pour innover ou s'engager plus avant dans la protection de l'environnement.

Suivant les résultats obtenus d'ici six mois, un élargissement à d'autres bénéficiaires pourra être envisagé.

Les délégations régionales des DRIRE, en collaboration avec l'ADEME et les Chambres de Commerce et d'Industrie, sont chargées de gérer l'attribution des aides. Les modalités d'accès et les formulaires de candidatures sont disponibles sur leur site respectif.

- Ministère chargé de l'écologie : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
- Ministère chargé de l'industrie : [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- Délégations régionales des DRIRE : [www.drire.gouv.fr](http://www.drire.gouv.fr)

Pour information...

## Émissions de gaz à effet de serre : les transports en première ligne

**Les émissions de gaz à effet de serre françaises ont légèrement augmenté en 2003 par rapport à l'année précédente. Le secteur des transports se stabilise mais reste premier émetteur.**

Brèves...

### L'Eurovignette : Une priorité européenne pour 2005

Lors de la réception annuelle de la Compagnie Européenne du Rail et des Compagnies d'Infrastructure, Jacques Barrot, commissaire chargé des transports à la Commission européenne, a exprimé sa volonté d'arriver rapidement à un dénouement du dossier Eurovignette (cf. BRE n°5 de novembre 2004) et a considéré comme indispensable d'entamer une réflexion sur un système de tarification équilibré de l'ensemble des modes de transport et prenant en compte les coûts liés à l'environnement et à la congestion.



D'après un inventaire de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, les émissions françaises de gaz à effet de serre ont augmenté de 0,5% en 2003 par rapport à 2002.

Le secteur résidentiel-tertiaire en est la principale origine avec une hausse de 6,8%. Les transports ont stabilisé leurs émissions mais restent cependant le premier secteur émetteur avec 27% des émissions et une hausse de 22,7% depuis 1990. Les industries poursuivent, quant à elles, leur baisse tendancielle, gagnant encore 1,3%, portant la réduction totale de leurs émissions à 21,8% entre 1990 et 2003.

Au global, la France a aujourd'hui réduit ses émissions de 1,9% par rapport à 1990, résultat compatible avec les objectifs du Protocole de Kyoto qui exige une stabilisation.

Mission interministérielle de l'effet de serre : [www.effet-de-serre.gouv.fr](http://www.effet-de-serre.gouv.fr)

Secteur	Part des émissions	Evolution 2002-2003	Evolution 1990-2003
Transports	27 %	↑	+ 22,7%
Résidentiel Tertiaire	18 %	↑	+ 14,3 %
Industrie	20 %	↓	- 21,8 %
Energie	13 %	↑	- 10,3 %
Agriculture	19 %	↓	- 8,9 %
Traitement des déchets	3 %	↓	- 9 %

### SOMMAIRE

20 millions d'euros pour l'embauche de jeunes diplômés de l'environnement par les PME	1
Émissions de gaz à effet de serre : les transports en première ligne	1
Énergies renouvelables : les objectifs européens ne seront pas atteints	2
Les dispositions environnementales de la loi de finances 2005	2
Eau : Agrément des laboratoires pour 2005	2
Des priorités gouvernementales vertes pour 2005	3
L'innovation au cœur de la politique industrielle française	3
Management environnemental : 18 mois de transition pour le passage à l'ISO 14001 version 2004	3
Climat : Bilan européen de la Conférence sur le Changement Climatique	4
Le point sur... le Plan National Santé-Environnement	4

### ACTUALITE REGLEMENTAIRE

Eau	2
Autre	3

Tous les textes réglementaires cités au sein de ce bulletin sont disponibles sur demande.

## Pour information...

**Énergies renouvelables : les objectifs européens ne seront pas atteints**

**Le baromètre européen 2004 des énergies renouvelables est paru : l'objectif d'en intégrer 12% dans les consommations primaires d'énergies d'ici 2010 s'éloigne peu à peu.**



La Commission européenne s'était fixé comme objectif, d'ici 2010, d'intégrer dans les consommations énergétiques de l'Europe dans son ensemble au moins 12% d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, solaire, hydraulique, biogaz, bois, biocarburants, géothermie).

Le baromètre publié par l'observatoire européen des énergies renouvelables (*Eurobserv'ER*) pour 2004 évalue la moyenne européenne à 5,48%, un taux stable depuis les trois dernières années. Parmi les pays modèles figurent la Suède (27,55%), la Finlande (21,78%) et l'Autriche (20,34%). En queue de peloton arrivent les Pays-Bas (1,24%), la Belgique (0,55%) et le Luxembourg (0,62%). Avec ses 5,79%, la France reste dans la moyenne européenne.

L'observatoire considère ainsi qu'à ce rythme l'Europe n'atteindra très probablement pas l'objectif fixé.

Observatoire des énergies renouvelables : [www.energies-renouvelables.org](http://www.energies-renouvelables.org)

## Pour information...

**Les dispositions environnementales de la loi de finances 2005**

**Remboursement partiel de la TIPP pour le gazole des transports routiers, TGAP sur les carburants, agréments de production de biocarburants : le point sur les dispositions environnementales de la loi de finances pour 2005.**



La loi de finances pour 2005 comporte de nombreuses dispositions concernant la fiscalité liée à l'environnement. Parmi celles-ci, trois articles concernent la fiscalité des produits pétroliers :

- La **Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP)** pourra toujours être **partiellement remboursée** pour le gazole utilisé par les entreprises de transports routiers de marchandises, pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes. Le nouveau taux de remboursement est fixé à 2,50€ par hectolitre contre 3,69€ pour 2004. En contrepartie de cette baisse, le remboursement n'est plus, comme précédemment, plafonné à 20 000 litres par semestre et par véhicule. Les entreprises concernées pourront adresser leur demande de remboursement au service des douanes à partir du premier jour ouvrable suivant la fin du premier et du second semestre de l'année et au plus tard dans les trois ans qui suivent.
- Un prélèvement supplémentaire de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** sur les **essences** et les **gazoles** pour les distributeurs de carburants qui n'incorporeraient pas un pourcentage suffisant de biocarburants dans leurs produits a été créé. Initialement prévue comme une majoration de l'impôt sur les sociétés pour les distributeurs de carburants ne respectant pas les incorporations minimales (cf. *BRE n°6 de décembre 2004*), cette taxe aura un taux croissant entre 2005 et 2010. Les entreprises qui incorporeront, en quantités suffisantes et croissantes, des biocarburants, en seront exonérées.
- Pour 2005, l'**agrément de nouveaux sites de production de biocarburants**, ajoutant 130 000 tonnes supplémentaires à la production actuelle, a été décidé. Le premier ministre a, à ce sujet, annoncé que la production nationale de 800.000 tonnes de biocarburants prévue pour 2007 se répartirait entre 480.000 tonnes pour le diester (*complément du gazole*) et 320.000 pour l'éthanol (*additionné à l'essence*). Cette production bénéficiera de l'exonération de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (*TIPP*), pour un coût total pour l'État de 320 millions d'euros, s'ajoutant aux 170 millions actuels. D'autre part, le ministre chargé de l'agriculture a annoncé que la France allait lancer une seconde étape après 2007, pour se conformer à l'objectif européen qui prévoit d'incorporer 5,75% de biocarburants dans les consommations énergétiques, et produire ainsi entre 1,2 et 1,3 millions de tonnes.

- Loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 (JO du 31/12/04)
- Loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004 (JO du 31/12/04)

## Brèves...

**Rajeunissement prévu de la flotte du fret SNCF**

En réponse à une question d'un député sur le fonctionnement du service fret de la SNCF, le ministre en charge des transports a affirmé que des investissements importants étaient prévus pour rajeunir le parc de locomotives, notamment diesel.

La flotte fret est actuellement composée de 1842 locomotives dont 947 électriques, 493 diesels de ligne et de desserte et 402 diesels de manœuvre, auxquels il faut rajouter 1178 locotracteurs, équipés de moteur thermique, dont la puissance ne dépasse pas les 220KW.

## A appliquer...

**Eau : Agrément des laboratoires d'analyses pour 2005**

**La liste des laboratoires d'analyse des eaux agréés pour 2005 a été publiée.**



Les laboratoires d'analyses d'eau agréés par le ministère chargé de l'écologie, dont la liste est parue au journal officiel pour l'année 2005, interviennent dans plusieurs situations :

- D'une part, pour les ICPE, les autorités s'appuient sur leur compétence pour valider la conformité d'un établissement. Les exploitants peuvent, de leur côté, valider ainsi la qualité de leurs rejets.
- Les agences de l'eau utilisent les laboratoires agréés pour déterminer les primes et les redevances pour pollution.
- Enfin, ces résultats sont utilisés par la police de l'eau pour constater une infraction en cas de pollution.

Dans tous les cas, ils sont le meilleur moyen pour obtenir des résultats d'analyses non contestables en cas de litige.

*Arrêté du 10 décembre 2004 portant agrément de laboratoires pour exécuter certains types d'analyses des eaux ou des sédiments pour 2005 (JO du 30/12/04)*

## Brèves...

**Ratification de la charte de l'environnement au premier semestre 2005**

Voté par le Parlement en juin dernier, la Charte de l'Environnement devrait être ratifiée, et ainsi être introduite dans la Constitution, au premier semestre 2005 par les parlementaires réunis en Congrès à Versailles.

## Pour information...

## Des priorités gouvernementales vertes pour 2005

Malgré des budgets réduits, le ministre chargé de l'écologie et l'ADEME ont présenté leurs programmes respectifs pour 2005: priorité au climat...

## Les 5 axes prioritaires du ministère

A l'occasion de la présentation de ses vœux à la presse, le ministre chargé de l'écologie a fixé ses priorités pour 2005. Celles-ci s'articuleront autour de cinq axes :

- la **lutte contre le changement climatique** par la mise en œuvre nationale du Plan Climat et le travail à un niveau international sur un nouveau protocole sur les émissions de gaz à effet de serre plus ambitieux que le Protocole de Kyoto,
- la préservation de la **biodiversité**, en achevant la définition du réseau européen Natura 2000 pour la préservation des sites à caractère environnemental important, pour laquelle la France a pris du retard,
- la **rénovation de la politique de l'eau**, par l'adoption du projet de loi sur l'eau et l'adoption des plans d'actions spécifiques à chaque rivière,
- la **prévention des risques technologiques et naturels** et la lutte contre les pollutions, notamment par la réduction à la source des déchets et la mise en œuvre du Plan Santé-Environnement,
- la **promotion du développement durable**.

## L'ADEME va manquer de crédits

Quelques dizaines de millions d'euros de crédits de paiement : c'est ce qu'il de-

vrait manquer à l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2005. D'après sa présidente, Michèle Pappalardo, l'agence, financée en grande partie par les ministères en charge de l'écologie (à hauteur de 70%), de l'industrie et de la recherche, aura du mal à financer les programmes d'investissement lancés les années précédentes.

Malgré ce budget jugé insuffisant, l'ADEME a présenté, elle aussi, ses objectifs pour l'année qui commence :

- la mise en œuvre du **Plan Climat**,
- la relance de la campagne sur les **économies d'énergie** et le changement climatique "Faisons vite, ça chauffe !",
- le **bâtiment**, avec la mise en œuvre de la Fondation Bâtiment Énergie et du PREBAT (équivalent du PREDIT\* pour le bâtiment),
- les **transports**, avec comme priorité le plan Véhicules Propres doté de 40 M€ pour 2005 ainsi que les questions d'organisation des transports,
- la problématique **santé-environnement** et la **recherche**, notamment sur les transports, le changement climatique, les énergies renouvelables et les déchets.

\*Predit : Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres

- Ministère chargé de l'écologie : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## Pour information...

## L'innovation au cœur de la politique industrielle française

Par la création de l'agence de l'innovation industrielle, la France veut renforcer l'innovation technologique dans sa politique industrielle, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'environnement.



Le président de la République a annoncé la création prochaine d'une **agence de l'innovation industrielle** chargée de financer en partie des programmes technologiques engagés par les entreprises.

Rattachée au premier ministre, l'agence disposera d'un budget proche de 500 millions d'euros pour 2005 et devrait engager 2 milliards d'euros d'ici 2007.

Parallèlement, un système d'avances remboursables destiné au développement des technologies de base indispensables à l'essor des activités industrielles des dix à quinze prochaines années, sera mis en place. Il concernera une dizaine de projets mis en œuvre essentiellement par les grands groupes industriels hexagonaux.

Parmi les secteurs proposés figurent **l'énergie**, avec notamment les projets sur la pile à combustible et les énergies renouvelables (*photovoltaïque, biocarburants et éolien*), les **transports** sur des sujets comme l'automobile sécurisée, intelligente et propre (*pile à combustible, véhicule hybride au biocarburant et à l'électricité*), l'aéronautique du futur ou encore le transport maritime rapide et **l'environnement** avec le contrôle et la réparation des nuisances et des pollutions environnementales, la capture et la séquestration du CO<sub>2</sub> et la gestion et le suivi des écosystèmes.

## A appliquer...

## Management

## environnemental : 18 mois de transition pour le passage à l'ISO 14001 version 2004

La période de transition pour le passage à la nouvelle version du référentiel de management environnement ISO 14001 a été fixée à 18 mois. Passé ce délai, seules seront reconnues les certifications selon la version 2004.

La version améliorée de la norme ISO 14001, parue en novembre dernier, n'a pas profondément modifié la version de 1996 mais est censée la rendre plus accessible et plus compatible avec la norme qualité ISO 9001 (cf. BRE n°6 de décembre 2004). 18 mois, à compter de la date de parution, ont donc été considérés comme suffisants pour que la transition entre les deux versions se déroule sans accroc.

Le plan de transition prévoit les étapes suivantes :

- Entre le 15 novembre 2004 et le 15 mai 2005, les organismes de certification et leurs clients pourront décider si oui ou non, ils veulent que les différents audits soient réalisés selon la nouvelle version de la norme.
- Entre le 15 mai 2005 et le 15 mai 2006, tous les audits des entreprises déjà certifiées ou en voie de certification seront réalisés selon la version 2004 de la norme. Les non-conformités aux nouvelles exigences pourront être signalées mais ne constitueront pas d'obstacle à la certification initiale ou à son renouvellement. Toutes les entreprises certifiées selon la version de 1996 devront, avant la fin de cette période, s'être conformées et avoir été auditées selon la version 2004.
- Après le 15 mai 2006, les certifications selon la version 1996 ne seront plus valables. Les non-conformités à l'ISO 14001 version 2004, jusque là considérées comme des remarques, deviendront actives et affecteront la délivrance de la certification.

ISO (International Organization for Standardization) : [www.iso.org](http://www.iso.org)

## Brèves...

## Un livre vert sur la politique maritime en préparation

Un livre vert sur la politique maritime, intégrant les problématiques de protection et de conservation du milieu marin, est actuellement en préparation à la Commission Européenne. Documents de réflexion, les livres verts servent de base pour des développements législatifs ultérieurs.

Brèves...

**Le CNT planche sur le transport intermodal**

Le ministre en charge des transports a demandé au Conseil National des Transports (CNT) de mener une réflexion sur les domaines et les conditions de pertinence du transport intermodal combinant la route avec le rail, la voie navigable ou la mer. Le transport combiné rail-route sera notamment attentivement étudié dans la perspective proche de l'ouverture du transport ferroviaire de fret à la concurrence.

Les conclusions du CNT seront connues d'ici fin mars.

Pour information...

**Climat: Bilan européen de la Conférence sur le Changement Climatique**

**Suite au rendez-vous manqué de la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques, le Parlement européen propose une évolution du protocole de Kyoto vers l'intégration des transports.**

**Un bilan mitigé**



Dans son bilan de la Conférence des Nations-Unies sur le Changement Climatique qui a eu lieu à Buenos Aires entre le 6 et le 14 décembre 2004 (cf. BRE n°7 de décembre 2004), le Parlement européen regrette entre autres le manque de prise de décisions des états participants, États-Unis et pays en voie de développement en tête. Le Parlement Européen lance ainsi un nouvel appel aux pays non signataires pour qu'ils le fassent rapidement.

**Pour l'intégration des transports**

D'autre part, reconnaissant que les efforts réalisés par les autres secteurs professionnels, et notamment par l'industrie, pourraient être remis en cause par les émissions des transports, le Parlement propose à la Commission européenne de statuer rapidement sur des mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des nouveaux véhicules routiers et demande que les transports aériens et maritimes soient directement intégrés aux objectifs de réduction des émissions pour la deuxième période du Protocole qui démarrera en 2012.

Le point sur...

**Le Plan National Santé-Environnement, bilan à 6 mois et objectifs 2005**

**Côté transport: la lutte contre les particules toujours à l'étude et le retour sur le devant de la scène du bonus/malus CO<sub>2</sub>**



Le Plan National Santé-Environnement (PNSE), adopté en juin 2004 et piloté par les ministères en charge de l'écologie, de la santé, du travail et de la recherche, a pour objectif, via 45 actions phares, de réduire les rejets de polluants et les principaux risques sanitaires liés à l'environnement (*décès prématurés, maladies allergiques respiratoires, cancers...*).

Le PNSE vise ainsi, sur la période 2004-2008, à répondre à trois objectifs majeurs :

- garantir un air et une eau de bonne qualité,
- prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers,
- mieux informer le public et protéger les populations sensibles.

**Un bilan encourageant**

Au bilan de cette première année de réalisation, peuvent être notés:

- le recensement des tours aérofrigorifères, pour les risques de légionellose, et leur classement en installations classées pour la protection de l'environnement,
- des actions spécifiques pour réduire les émissions industrielles de six polluants toxiques (*mercure, dioxine, plomb, benzène, cadmium et chlorure de vinyle*), ou encore
- l'obligation d'effectuer une expertise du risque d'exposition au plomb lors de la vente ou de la location des logements d'avant 1949 pour éviter les risques de saturnisme.

Au programme de 2005, et grâce aux 38 millions d'euros de budget, sont fixées notamment l'adoption de la nouvelle loi sur l'eau et de son volet sur les pollutions dues aux pesticides et la mise en œuvre du plan santé au travail.

Le PNSE sera d'autre part relayé au niveau des régions par des Plans Régionaux Santé-Environnement d'ici septembre prochain.

**Les particules diesel dans le viseur**

Côté transports, les rejets à l'air des particules diesel, accusées d'aggraver les maladies respiratoires et d'augmenter la mortalité par un risque accru de maladies cardiovasculaires, sont particulièrement visés par le plan. Objectif : réduire de 30% ces émissions d'ici 2008.

L'incitation à l'équipement de filtre à particules sur les véhicules les plus polluants actuellement en circulation par une modulation de la taxe à l'essieu, a fait l'objet d'études en 2004. Contestée en raison des incertitudes liées à la répartition géographique des émissions et des difficultés techniques et économiques de sa mise en œuvre, cette mesure fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2005 dans le but d'élaborer une mesure d'incitation efficace.

D'autre part, le ministère chargé de l'écologie a alloué, pour 2005, 9 millions d'euros pour l'équipement de filtres à particules sur 2000 bus en circulation à Paris et en province.

Enfin, la France s'est déclarée, lors du conseil des ministres européens de l'environnement, favorable à la généralisation, dans le cadre de la norme européenne Euro 5, des filtres à particules sur les véhicules diesel neufs à partir de 2010.

**Le bonus/malus CO<sub>2</sub>**

Mesure que l'on pensait oubliée, le principe du bonus/malus lié aux émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules va faire l'objet d'un rapport parlementaire au premier trimestre 2005.

Enfin, une circulaire définissant les méthodes pour prendre en compte l'environnement dans les projets de création d'infrastructures de transport à destination des préfets a été publiée. Une nouvelle circulaire sur les impacts sanitaires devrait être diffusée en février.

Circulaire du 3 novembre 2004 relative au plan national santé environnement (PNSE) définissant les actions à mettre en œuvre au niveau local (Non publiée)